

Commune de Sevrier

Projet de création d'une Zone de Mouillage et d'Equipement Léger sur la commune de Sevrier



Annexes à la demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation d'une éventuelle
évaluation environnementale

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 5 : DESCRIPTION DU PROJET.....	3
Suppression de boucles d'amarrage	4
Suppression du ponton de Brouillet	4
Remplacement du ponton de Letraz	5
Création d'une travée 500 sur le port.....	5
Electrification des mouillages.....	5
Amélioration de la sécurité	5
Aménagement d'un ponton flottant pour le kayak club	6

ANNEXE 5 : DESCRIPTION DU PROJET

Suppression de boucles d'amarrage

Des roselières sont présentes sur le littoral de Sevrier. Ces habitats sont protégés à l'échelle du lac d'Annecy. Toutefois, certaines boucles d'amarrage se trouvent actuellement proches ou dans ces habitats. Ainsi, plusieurs boucles d'amarrage seront supprimées afin de protéger ces habitats :

- Pontons des Seines : Sept places, situées dans les roselières ou nécessitant aux bateaux de passer à proximité immédiate de ces habitats pour s'amarrer seront supprimées.
- Ponton des Mongets : En raison de la présence de roselières et de scirpaies, six boucles d'amarrage seront supprimées sur ce ponton.
- Ponton de Brouillet : En raison de la présence de roselières, onze places seront supprimées sur ce ponton. Des conflits d'usage ayant été observés sur ce secteur, les 8 places restantes seront également supprimées.

Ainsi, 32 boucles d'amarrage seront supprimées afin de protéger les habitats lacustres proches des pontons concernés par ces suppressions.

Pontons	Place supprimées
Ponton des Ecolés	-
Ponton des Borenges	-
Digue de Letraz	-
Ponton des côtes	-
Seines I	4
Seines II	3
Ponton des roseaux	-
Cale-sèche	-
Port	-
Mouillage au large	-
Ponton des Mongets	6
Ponton de Brouillet	19
Total	32

Tableau 1 : Synthèse des places supprimées

L'opération de retrait des mouillages comprendra :

- La dépose des bouées de surface,
- La récupération des chaines et des ancrs à bascules ou corps-mort,
- L'extraction des éléments immergées.

L'intervention sera réalisée depuis une embarcation ou depuis les pontons, par des plongeurs professionnels. L'ensemble des équipements déposés sera évacué vers une filière de traitement adaptée.

Suppression du ponton de Brouillet

Dans le cadre du projet de ZMEL, le retrait des 32 boucles d'amarrage actuellement situées sur le ponton de Brouillet est prévu. En conséquence, le ponton sera entièrement démantelé. Cette suppression permettra notamment de favoriser le développement de la roselière présente à proximité.

Les travaux seront réalisés depuis une embarcation ou une barge légère afin de limiter les interventions depuis la berge et d'éviter toute dégradation de la roselière. Dans un premier temps, l'ensemble des équipements liés aux mouillages (chaines, bouées, pendilles) sera retiré. Le platelage en bois du ponton sera ensuite démonté manuellement ou à l'aide d'engins légers adaptés. Les éléments démontés seront évacués au fur et à mesure afin d'éviter toute dispersion de matériaux dans le milieu aquatique.

Enfin, les pieux seront recépés au plus près du sédiment à l'aide d'outils adaptés afin de limiter toute empreinte résiduelle sur le milieu et de réduire la remise en suspension des sédiments.

Remplacement du ponton de Letraz

Le ponton de Letraz constitue aujourd'hui le seul ponton en béton de la commune. Peu intégré au paysage, il sera remplacé par un nouveau ponton en bois, plus discret et mieux adapté au site.

Les travaux débiteront par la déconstruction de l'ouvrage existant. Les éléments en béton seront découpés puis évacués vers une filière de traitement adaptée. Les opérations seront réalisées à l'aide d'une barge ou d'engins positionnés sur la berge lorsque les conditions d'accès le permettent.

Le nouveau ponton sera constitué d'une structure en bois reposant sur des pieux ancrés dans le sédiment. Le platelage sera réalisé en bois traité adapté au milieu aquatique. Ce nouvel ouvrage sera également plus court : sa longueur sera réduite à environ 26 m, soit 55 m en moins par rapport à la digue actuelle, afin de limiter son exposition aux vents et pour réduire son impact sur le lac.

Les mouillages seront répartis de part et d'autre du ponton, pour un total de 16 emplacements, correspondant à une diminution de neuf boucles d'amarrage par rapport à la capacité actuelle. Ainsi, tous les bateaux ne pourront pas être replacés sur le ponton après travaux. Les neuf bateaux restants seront ainsi déplacés.

Création d'une travée 500 sur le port

La commune de Sevrier souhaite apaiser l'usage du lac, notamment en regroupant les bateaux au niveau du port. Cependant, celui-ci est actuellement saturé et ne peut accueillir davantage d'unités, alors même qu'il est nécessaire de compenser la suppression des mouillages présents le long du littoral de la commune.

Ainsi, le projet de ZMEL prévoit la création d'une quatrième travée dans le prolongement des trois actuelles. D'une longueur de 60m et implantée à 35m de la travée 300, cette nouvelle travée permettra d'ajouter 40 mouillages.

La travée sera constituée d'un ponton en bois sur pieux. Les travaux seront réalisés depuis une barge de chantier et les différents éléments du ponton seront assemblés sur site.

Cette configuration permettra de préserver un chenal de navigation d'environ 20m entre les mouillages du port et ceux situés au large.

Electrification des mouillages

A l'heure actuelle, les pontons ne sont pas équipés de bornes électriques. Avec l'augmentation du nombre de bateaux électriques sur le lac, il existe une demande croissante de la part des usagers pour disposer de points de recharge adaptés.

Ainsi, la travée 100 du port sera électrifiée avec l'installation de 9 bornes permettant l'alimentation et la recharge des bateaux électriques.

Les câbles électriques seront installés dans des gaines étanches fixées sous le platelage des pontons. Le raccordement sera réalisé à partir du réseau électrique existant à proximité du port.

Dans le cas où la demande en bornes électriques serait plus importante à l'avenir, les autres travées pourraient également être équipées.

Amélioration de la sécurité

Actuellement, les pontons des ZMEL de la commune de Sevrier ne disposent pas d'équipements de sécurité tels que des bouées de sauvetage.

Même si la profondeur d'eau est relativement faible à proximité du rivage, le risque n'est pas nul. Une noyade peut survenir à tout moment et quelle que soit la profondeur de l'eau, notamment si une personne chute et se retrouve en difficulté. Par ailleurs, tous les usagers ne sont pas en mesure de nager sur de longues distances pour rejoindre le rivage, ou de se hisser seuls sur les pontons.

Ainsi, une bouée de sauvetage sera installée à l'extrémité de chaque ponton, afin de renforcer la sécurité des ZMEL.

Aménagement d'un ponton flottant pour le kayak club

Un ponton flottant sera installé le long du ponton actuellement utilisé par le kayak club afin de faciliter l'accès aux kayaks et de sécuriser la pratique, notamment lors de baisse du niveau d'eau.



Figure 1 : Situation initiale sur le ponton des écolés



Figure 2 : Projet sur le ponton des écolés



Figure 3 : Situation initiale sur le ponton de Borenges



Figure 4 : Projet sur le ponton de Borenges

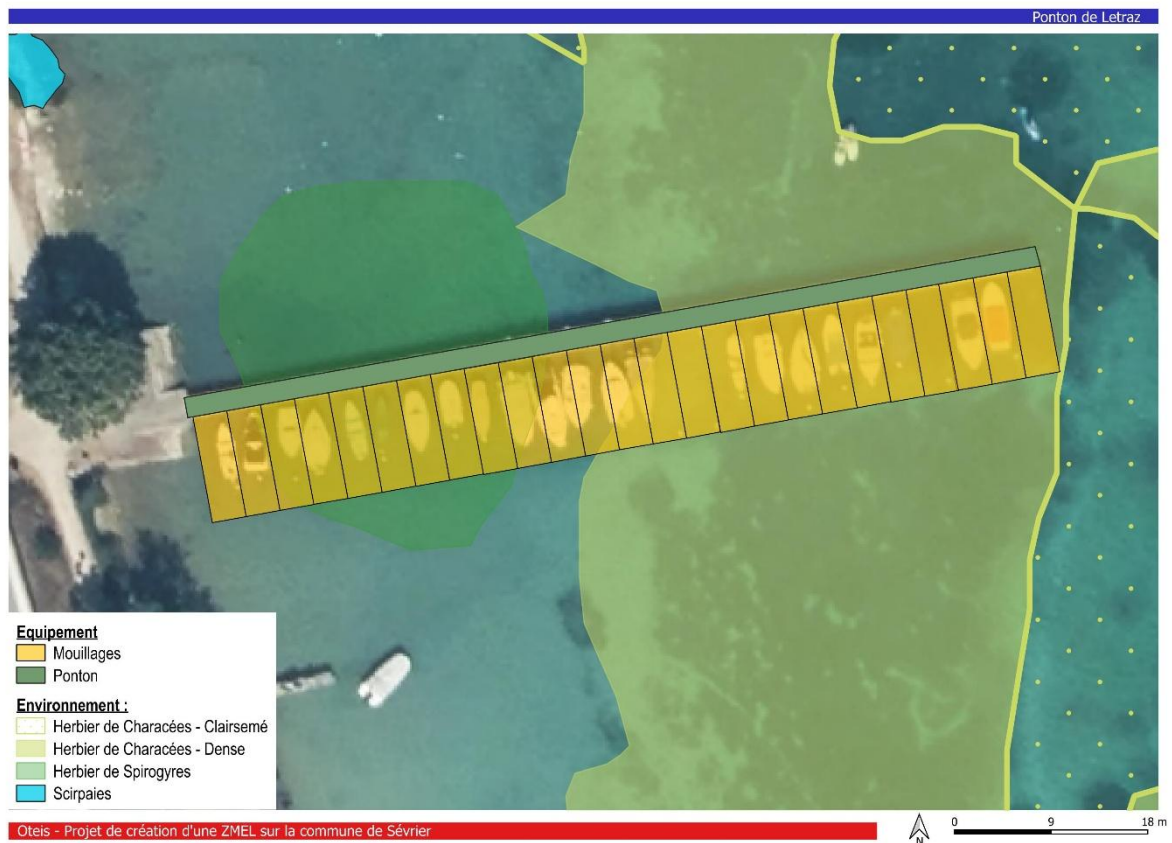


Figure 5 : Situation initiale sur le ponton de Letraz



Figure 6 : Projet sur le ponton de Letraz



Figure 7 : Projet sur le ponton des Côtes

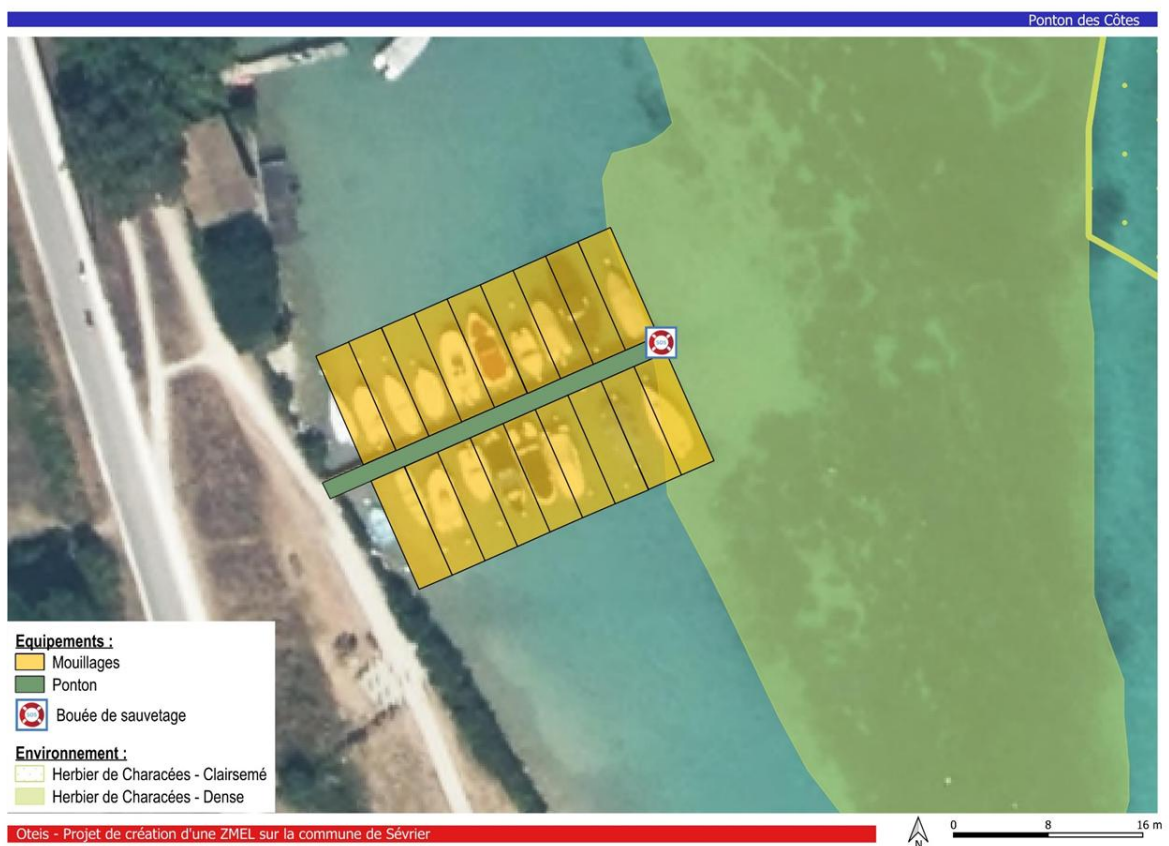


Figure 8 : Projet sur le ponton des Côtes

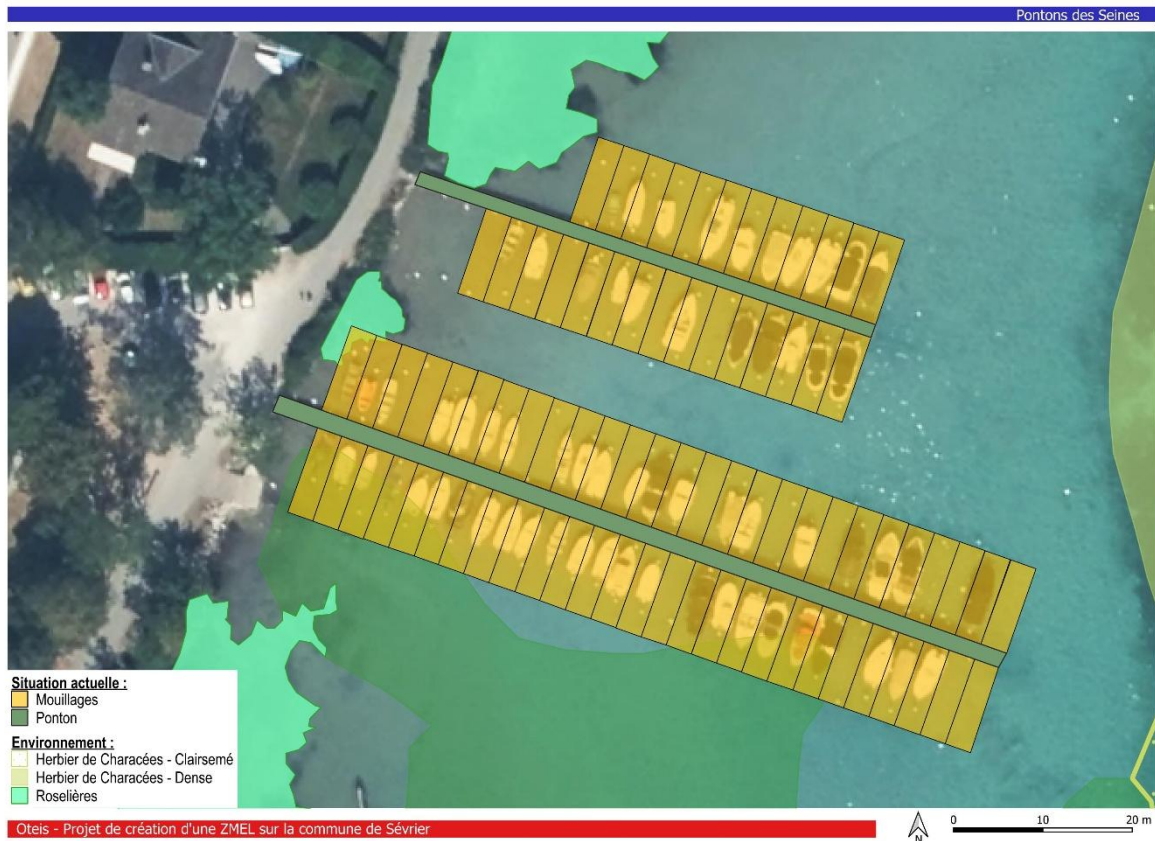


Figure 9 : Situation initiale sur les pontons des Seines



Figure 10 : Projet sur les pontons des Seines



Figure 11 : Situation initiale sur le ponton des roseaux



Figure 12 : Projet sur le ponton des roseaux

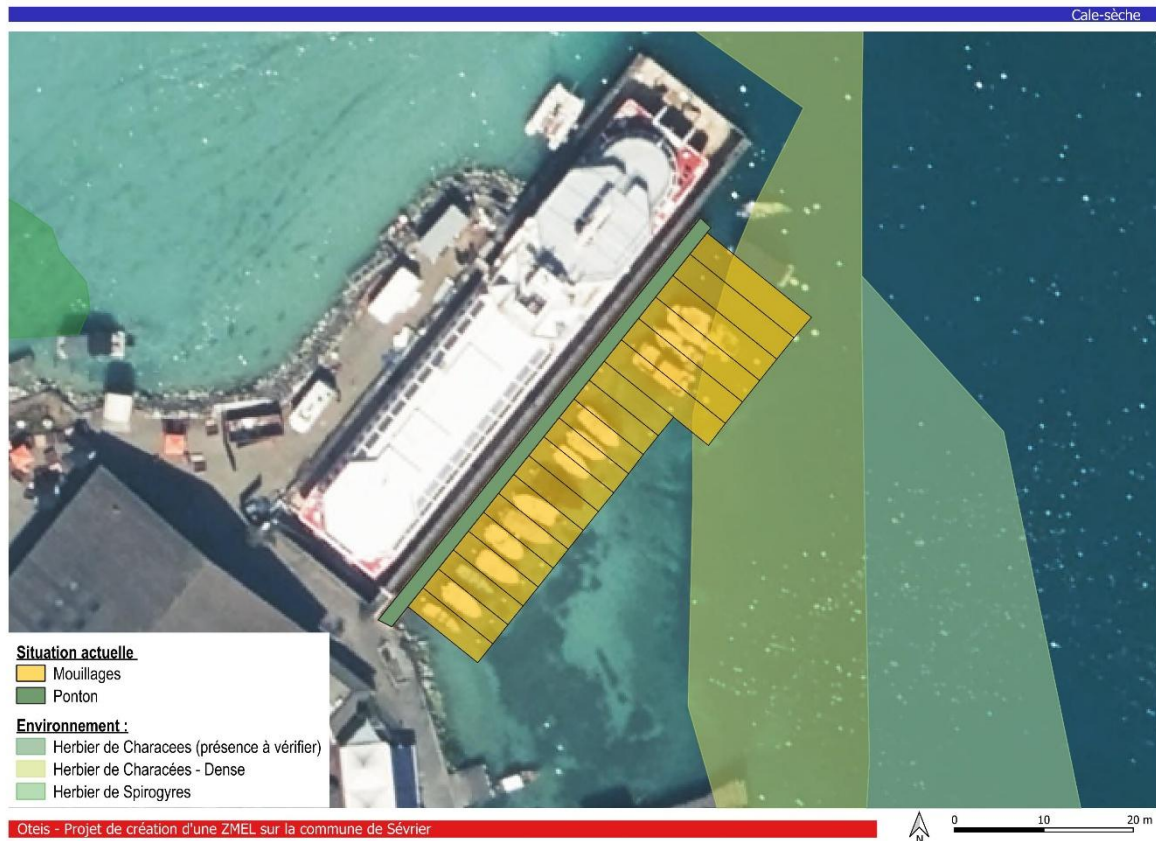


Figure 13 : Situation initiale sur le ponton de la Cale-sèche

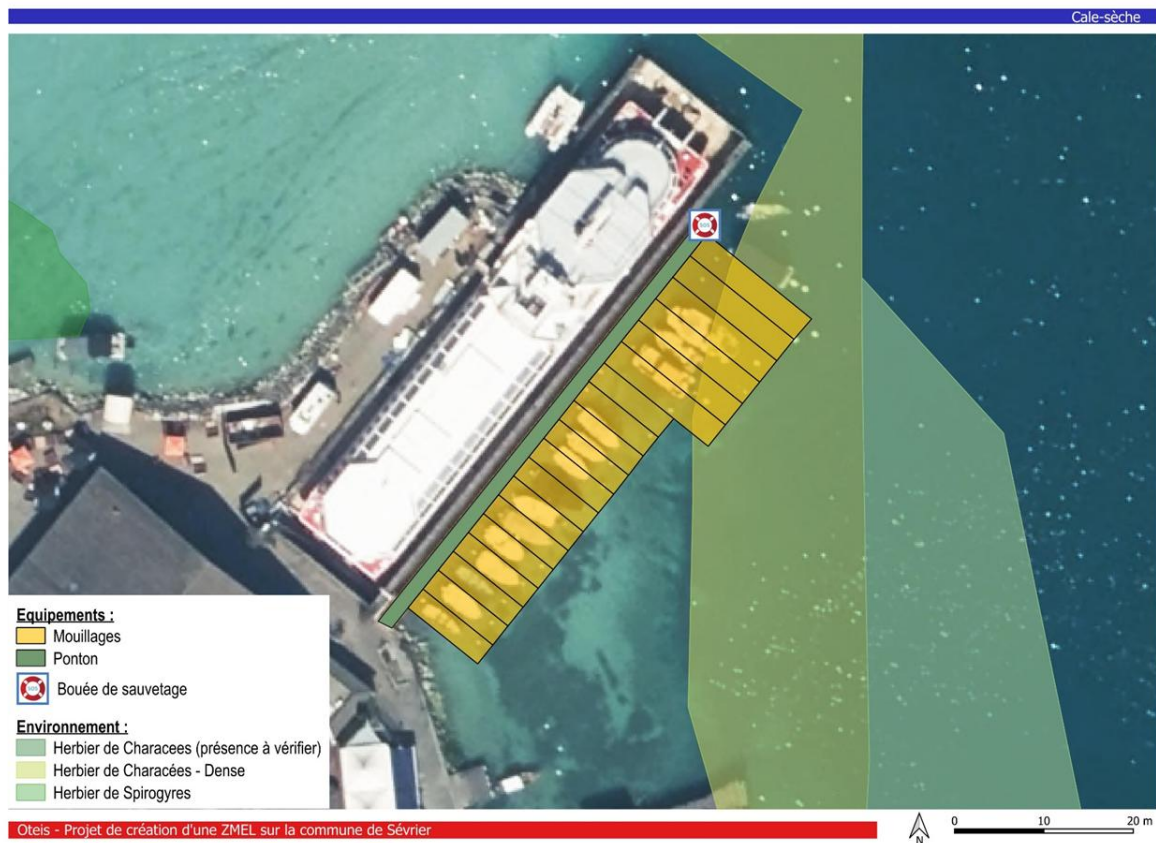


Figure 14 : Projet sur le ponton de la Cale-sèche



Figure 15 : Situation initiale sur le port et les mouillages



Figure 16 : Projet sur le port et les mouillages



Figure 17 : Situation initiale sur le ponton des Mongets

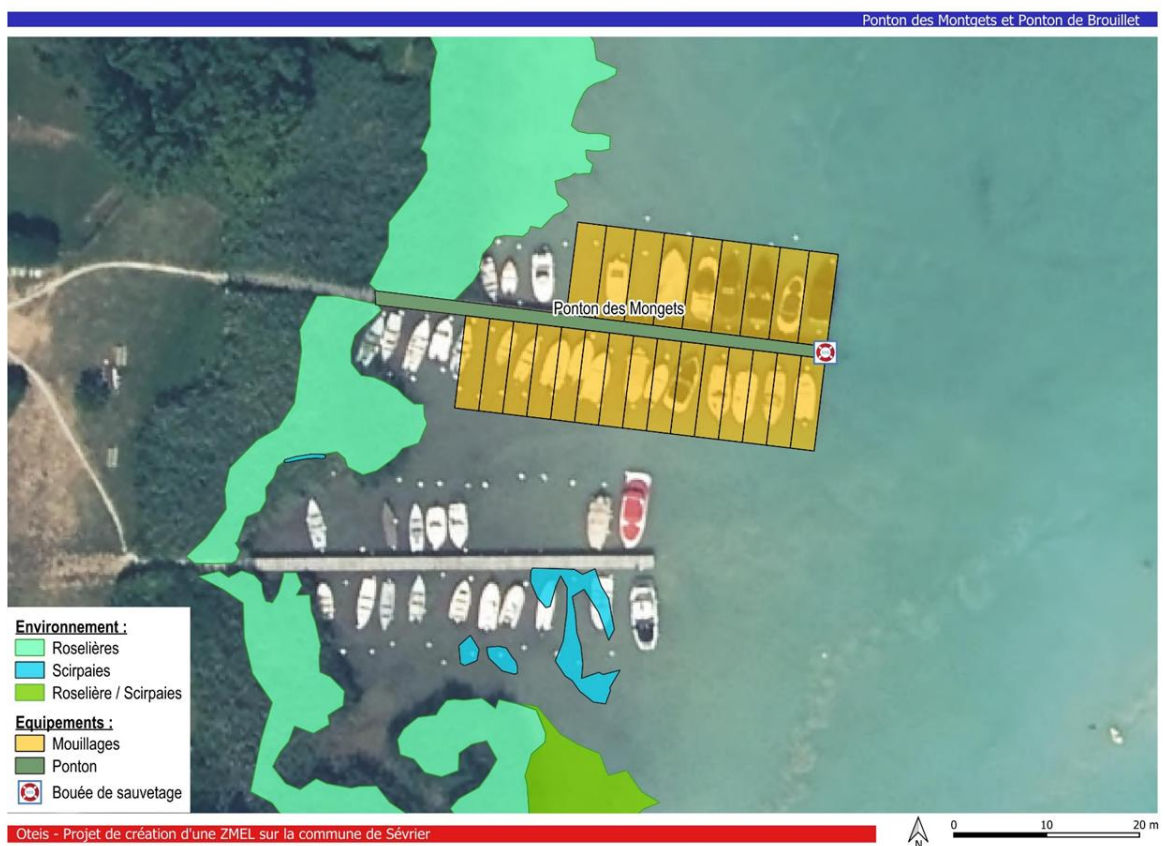


Figure 18 : Projet sur le ponton des Mongets